

Sixième série thématique de
L'ÉCOLE CITOYENNE

La parité



*TRACES
et
JALONS*

La parité est-elle un concept,

une loi ou une simple formule mathématique?

CHEZ CERTAINES PERSONNES, le mot « parité » évoque uniquement la Loi française sur la parité dont l'objectif était de soutenir l'accès égal des femmes et des hommes aux postes élus. D'autres

voient la parité comme une formule plus générale mettant par exemple en parallèle les conditions de travail de groupes comparables. Cette formule se retrouve ainsi dans les arguments de négociations utilisés par différents ordres professionnels. Récemment, les médecins spécialistes du Québec ne demandaient-ils pas la parité de rémunération avec leurs collègues du reste du Canada ?



Au Groupe Femmes, Politique et Démocratie, si la parité est un concept applicable à différentes questions, son association à la notion de « genre » semble particulièrement pertinente. En effet, la distribution des naissances entre les mâles et les femelles est, sauf intervention extérieure, proche de la parité. À cet égard, la nature respecte la parité.

Cette répartition égale, ou presque, du nombre de femmes et d'hommes qui forment une société est, croyons-nous, la formule qui doit se déployer dans les différentes sphères décisionnelles. En politique notamment.

Mais comment y arriver ? Tel était le propos de la 6^e série de l'École citoyenne sur Internet. Pour en parler, quatre militantes se sont retrouvées autour de Caroline Caron pour présenter leurs visions et échanger sur leurs expériences. Venues de différents horizons, ces femmes ont partagé leurs constats et leurs espoirs. Il est clair que les partis politiques, qui sont les antichambres des gouvernements, sont indissociables de ces espoirs.

Est-ce possible de faire des partis et des gouvernements des univers paritaires? Si oui, par quels moyens ? Jusqu'à ce jour, si plusieurs moyens ont été mis en œuvre à travers le monde, aucun n'a encore vraiment relevé le défi jusqu'à l'obtention des résultats souhaités à moyen et long terme.

Les partis représentant donc les bastions du pouvoir politique que les femmes doivent intégrer, ce sont eux qui font l'objet des mesures proposées par les législateurs et les milieux progressistes. Les quatre participantes de la table ronde sur la parité témoignent de leur association à ce mouvement.

En complément des propos que ces quatre femmes échangent dans la vidéo que l'on peut visionner sur le site Web du GFPD ou se procurer chez Vidéo Femmes, ces quelques pages précisent et actualisent certaines informations. Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce cahier.

Élaine Hémond

Directrice déléguée du GFPD
Centre de développement femmes et gouvernance

Au Québec...

LES PARTIS : CLÉS DE LA PARITÉ HOMME-FEMME

« C'est la volonté des partis politiques de faire une place aux femmes qui est le principal facteur susceptible d'augmenter la place qu'elles occupent dans les parlements et c'est pourquoi il est pertinent d'envisager des mesures financières incitatives s'adressant aux partis. » M^e Marcel Blanchet, directeur général des élections du Québec.



M^e Marcel Blanchet

Au Québec...

Ce que propose le Collectif Féminisme et Démocratie

LOUISE PAQUET, coordonnatrice du Collectif Féminisme et Démocratie, présente dans cette vidéo les arguments et les propositions de ce groupe de militantes du Québec. La stratégie proposée par cet organisme se retrouve dans une panoplie de moyens prenant la forme de mesures législatives, de mesures incitatives et de mesures de soutien. Voir tableau ci-contre.



Louise Paquet

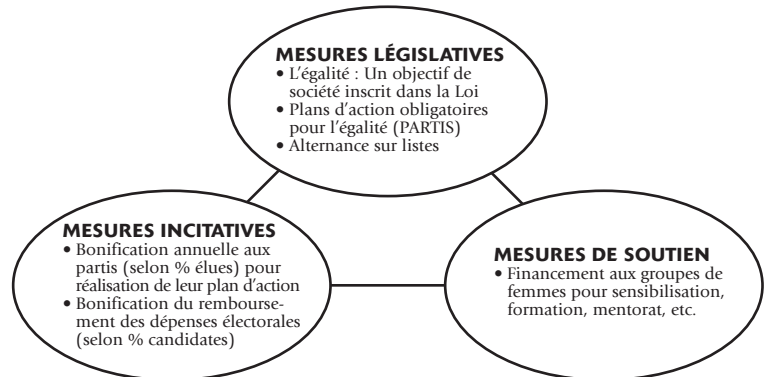
En France...

**La parité : une loi,
mais de bien petits pas**

L'OBSERVATOIRE DE LA PARITÉ entre les femmes et les hommes soulignait les faibles progrès réalisés par les partis politiques français concernant la parité aux élections législatives de juin 2007. Si, sur le plan quantitatif, les partis semblent avoir fait des efforts par rapport aux élections de 2002, il n'en est pas de même d'un point de vue qualitatif.

Ainsi, au niveau législatif, la Loi exigeait que les partis présentent le même nombre de candidates que de candidats... sous peine d'une diminution de leur financement public. Le nombre de candidates a été nettement accru, même si la plupart ont préféré se soumettre à la pénalité que de respecter la parité exigée par la Loi. Malgré une augmentation du nombre de candidates présentées par les partis, il faut donc admettre que le mythe voulant que les femmes soient affectées à des circonscriptions difficilement gagnables s'est confirmé.

STRATÉGIE POUR L'ATTEINTE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



Source : www.feminismeetdemocratie.ca

LA PRÉSENCE DES FEMMES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

| Date | Sièges | Élues | % | Remarques |
|------|--------|-------|------|---|
| 1961 | 95 | 1 | 1,0 | Élection partielle |
| 1962 | 95 | 1 | 1,0 | |
| 1966 | 108 | 1 | 0,9 | |
| 1970 | 108 | 1 | 0,9 | |
| 1973 | 110 | 1 | 0,9 | |
| 1976 | 110 | 5 | 4,5 | Une députée élue en 1979 : 6 (5,5 %) |
| 1981 | 122 | 8 | 6,5 | Deux élues en 1983 : 10 (8,2 %) |
| 1985 | 122 | 18 | 14,8 | |
| 1989 | 125 | 23 | 18,3 | |
| 1994 | 125 | 23 | 18,3 | Deux élues en 1996 : 25 (20,0 %) Trois élues en 1997 : 28 (22,4 %) |
| 1998 | 125 | 29 | 23,2 | Une élue en avril 2001 : 30 (24,0 %) Une démission en juin 2001 : 29 (23,2 %) Deux élues en octobre 2001 : 31 (24,8 %) Deux élues en avril 2002 : 33 (26,4 %) Deux élues en juin 2002 : 35 (28,0 %) |
| 2003 | 125 | 38 | 30,4 | Deux élues en septembre 2004 : 40 (32 %) Une élue en août 2006 : 39 (31,2 %) |
| 2007 | 125 | 32 | 25,6 | Une élue en septembre 2007 : 33 (26,4 %) |

Source : <http://www.assnat.qc.ca/fra/patrimoine/femmes1.html>

DES CHIFFRES PEU RELUISANTS

Résultats des législatives de 2007 en France.

- 107 femmes sur 577 députés représentent désormais les Françaises et les Français à l'Assemblée nationale.
- Depuis 2002, le pourcentage de femmes élues à l'Assemblée nationale française est passé de 12,3 à 18,5%.
- À l'échelle internationale, la France ne se hisse qu'à la 58^e place, entre le Nicaragua et la Guinée équatoriale.

France... (suite)

Stratégies anti-parité

AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES de 2000 en France, seules les élections dans les municipalités de plus de 3 500 habitants étaient astreintes à la Loi sur la parité. Ces municipalités sont, bien sûr, les plus politisées et les plus liées à des partis nationaux.



Geneviève Tapié

Geneviève Tapié commente :
« Qu'ont donc fait certaines communes pour contrer la Loi sur la parité? D'abord, dans l'ombre, bon nombre d'entre elles ont fait des pieds et des mains pour éviter que leur population atteigne le seuil fatidique de 3 500 habitants. Puis, la main sur le cœur, et en chœur, ils se sont lamentés *Des candidates, on en trouvera pas !*

Mais, justement, oui il y en avait plein de candidates potentielles, ajoute madame Tapié. Parce que la Loi donnait aux femmes la légitimité de

se présenter. Seulement, ce n'était pas celles là qu'« ils » voulaient. En clair, pas de militantes confirmées qui viendraient les empêcher de continuer à ronronner! Alors, dans un grand élan d'ouverture, bon nombre sont allés chercher des femmes de la société civile, réputées moins expérimentées au jeu politique, plus dociles et malléables. » L'histoire dit qu'ils l'ont quelquefois regretté!

CITATION

« Le législateur français a fait appel, pour la parité aux législatives, à la responsabilité des partis qui est inscrite dans la Constitution. Et il a eu tort, parce que les partis n'ont pas pris leurs responsabilités. Ils ont failli au rôle qui leur était assigné dans une démocratie. Ils ont trahi les femmes! »
Geneviève Tapié, Québec, octobre 2006.

Différents partis,

différentes attitudes

EN FRANCE, L'OBSERVATOIRE de la parité constate que la féminisation des groupes politiques est plus importante à gauche qu'à droite. Aux dernières élections législatives, on a vu que c'est le Parti socialiste qui a contribué le plus largement au cheminement vers la parité avec 48 élues sur 186, soit 25,6 %. Viennent ensuite le Parti radical de gauche (PRG) (4 sur 7), les communistes (3 sur 15), les Verts (1 sur 4) et 5 élues sous l'étiquette divers gauche. À droite, on retrouvait au lendemain des élections de mai 2007, 45 députées de l'Union pour un mouvement populaire (UMP) sur 313, soit 14,5 % (contre 36 sur 355 en 2002, soit 10,1 %) ainsi qu'une élue Mouvement pour la France (MPF).

Globalement, les femmes élues ont rajeuni et renouvelé l'Assemblée nationale française en 2007. Elles avaient 53,6 ans en moyenne (contre 55,5 ans en moyenne chez les hommes) et 40,2 % d'entre elles étaient élues députées pour la première fois alors que 82,2 % des hommes étaient d'anciens députés. On peut souligner que la parité de représentation est atteinte dans 25 départements français (sur 100) qui ont élu autant de femmes que d'hommes.

De nouveaux efforts au municipal

Les attitudes réticentes des parlementaires français de la fin des années 70 ont, semble-t-il, évolué. En 2007, législateurs et législatrices ont ainsi souhaité continuer le mouvement amorcé. Ainsi, après le succès quantitatif évident de la Loi sur la parité appliquée aux élections municipales de 2000, de nouveaux efforts sont mis pour un partage plus équitable du pouvoir dans les villes. Bien que 47,7 % de conseillères aient été élues à ces élections municipales, les postes d'adjoints aux maires ont, par la suite, été confiés majoritairement à des hommes.

Une nouvelle loi votée en janvier 2007 exige désormais une désignation paritaire des adjoints municipaux et des vice-présidents des exécutifs des régions. D'autre part, à la suite de responsabilités d'importance confiées aux femmes ministres du gouvernement actuel, tout indique que les députés veilleront à ce que la composition de l'ensemble des commissions parlementaires soit équilibrée en termes de parité.

Pas de doute, l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes y sera particulièrement vigilant.

Information tirée de :

<http://www.observatoire-parite.gouv.fr/>

France... (suite)

CETTE LOI FRANÇAISE SUR LA PARITÉ, QUE DIT-ELLE VRAIMENT?

La loi a été conçue pour s'appliquer aux scrutins de liste (mode proportionnel) :

- élections municipales dans les communes de plus de 3 500 habitants;
- élections régionales;
- élections européennes;
- élections sénatoriales dans les départements élisant quatre sénateurs et plus.

Pour les élections législatives (mode de scrutin uninominal à deux tours), l'obligation stricte de la parité d'élection qui est applicable aux scrutins de liste étant techniquement impossible, le législateur a prévu une méthode incitative. À cet effet, il a modifié, non pas la loi électorale comme il l'a fait pour les scrutins de liste, mais le mode de financement des partis. La loi prévoit de pénaliser financièrement les groupements politiques qui ne respectent pas le principe de parité de candidatures.

LES FEMMES ÉLUES DANS QUELQUES PAYS D'EUROPE

- Au Royaume-Uni, à la Chambre des Communes, les femmes représentent 19,7 % des effectifs. Ce taux n'était que de 9,2 % en 1997.
- En Allemagne, au Bundestag, à Berlin, les députées représentent 31,5 % des effectifs.
- En Espagne, 36 % des députés des Cortes sont des femmes.
- En Suède, 2^e pays au palmarès de l'Union interparlementaire (IUP) après le Rwanda, il y a 47,3 % de femmes élues.
- En Belgique, il y a 34 % de femmes élues.
- Au Pays-Bas, 36,7 % de femmes élues.

Une constante :

l'opposition des députés?

AU QUÉBEC, les élus et élues expriment actuellement les mêmes réticences qu'affichaient les parlementaires français lorsque l'on a commencé à parler de parité dans les années 90. Il semblerait qu'une *culture de liberté* fait étonnamment consensus lorsque l'on parle de parité ou de quotas aux personnes qui ont accédé à un siège élu. Rappelons-nous qu'en France, c'est pourtant dans cet esprit d'opposition que la loi du 10 juillet 2000 a été votée.

Ailleurs...

Chili

« Je vais œuvrer pour faire en sorte que la condition féminine fasse le bonheur des hommes et... celui des femmes ». Michèle Bachelet, lors de sa campagne électorale.

Stockholm

« Les Français, je ne les comprends pas. Pourquoi faut-il une loi en France pour faire élire des conseillères municipales ? Moi, à Stockholm, si je n'en place pas suffisamment sur ma liste, j'aurai toute la presse sur le dos et je serai battu ! » Carl Cederschiöld, ancien maire de la capitale de la Suède.

Espagne

En Espagne, le Parti socialiste a fait élire plus de 47 % de députées aux Cortès généraux (assemblée nationale) en 2004. La parité a d'abord été instaurée avec une réglementation interne au Parti socialiste. Puis, une fois les élections générales remportées, Zapatero a fait adopter une loi qui s'applique à la représentation équilibrée hommes/femmes en politique et dans toutes les autres sphères de pouvoir et de décision.

Suède

Au début des années 1990, les femmes ont estimé qu'elles n'étaient pas assez nombreuses à l'Assemblée, où leur représentation était pourtant supérieure à 36 %, et au Gouvernement. Venues de tous les partis, et de plusieurs mouvements féministes, elles se sont liguées et ont menacé de fonder un parti de femmes pour les prochaines élections. Le leader social démocrate, Göran Persson, en voie de gagner les élections générales, a aussitôt réagi. Il a pris des dispositions contraignantes dans son parti et promis, s'il était élu, un gouvernement paritaire. Il a été élu et a tenu parole!

* Citations et anecdotes tirées de la communication de Geneviève Tapié, Québec, 21 octobre 2006.

Au printemps 1997, une enquête du quotidien Le Monde affirmait que les députés français étaient hostiles à l'inscription dans la Constitution du principe de parité. Le niveau d'opposition variait toutefois selon les partis :

- 88,28 % des députés RPR (droite)
- 86,11 % des députés UDF (centre droit)
- 16,67 % des députés communistes (gauche)
- 44,74 % des députés socialistes (gauche)

Au-delà de cette opposition au principe de la parité, les députés français se disaient opposés à tout système de quota et même à la voie référendaire pour réviser la Constitution.

Communiqué du DGE

Extrait

« **NOUS CONSTATONS** que les femmes ont pris une place grandissante à l'Assemblée nationale depuis l'élection de la première, Marie-Claire Kirkland Casgrain, en 1961 », soulignait récemment le directeur général des élections (DGE), M^e Marcel Blanchet. « Mais la *parité hommes – femmes* est loin d'être atteinte et c'est pourquoi des efforts supplémentaires doivent être faits si l'on veut augmenter cette présence, d'autant plus que leur nombre a diminué lors des élections générales de 2007 », estime-t-il.

La présence des femmes : les facteurs de changement

L'Union interparlementaire et les Nations Unies établissaient à 17,7 % le pourcentage de femmes dans les assemblées législatives du monde en 2007. Au Canada, la Chambre des communes compte 20,8 % de femmes, alors qu'elles composent 25,6 % de l'Assemblée nationale du Québec, soit une baisse de 5 points de pourcentage par rapport à 2003.

Dans le cas de nombreux États qui surclassent le Québec, les pourcentages ne résultent pas d'une progression naturelle, mais plutôt de changements radicaux apportés au processus électoral et au système politique. Le classement effectué par l'Union interparlementaire permet de constater que les 19 États qui présentent le plus fort taux de féminisation de leur assemblée possèdent, sauf exception, un mode de scrutin proportionnel de liste ou un système mixte.

Rappelons que lors des simulations statistiques visant à évaluer les impacts des différentes modalités du mode de scrutin mixte compensatoire, le DGE a pu établir que l'alternance des candidatures féminines et des candidatures masculines, sur les listes des partis, a un effet direct sur la représentation des femmes. Cet effet est accentué si les partis sont obligés de placer une candidature féminine à la tête d'une liste sur deux.

En rétrospective, les études démontrent que dans les pays et les États où les assemblées législatives affichent les pourcentages les plus élevés de

femmes, la principale force de changement provient des efforts volontaires effectués par les partis politiques. L'idée d'accorder des incitatifs financiers aux partis, dans le but d'influencer l'étape cruciale de la désignation des candidats, apparaît donc adaptée à cette problématique.

Les mesures incitatives

La Loi électorale du Québec prévoit deux mécanismes en vertu desquels les partis politiques reçoivent des sommes d'argent de l'État. Il y a l'allocation annuelle, basée sur le nombre d'électeurs inscrits à la dernière élection et sur la proportion de votes reçus de ces électeurs par chacun des partis. Il y a également le remboursement de dépenses électorales, pour les candidates et candidats ayant été élus ou ayant obtenu 15 % des suffrages exprimés dans leur circonscription. L'avant-projet de loi électorale prévoit que ces deux mécanismes pourraient être utilisés, en les bonifiant, pour inciter les partis à recruter plus de candidates et de membres des communautés ethnoculturelles. C'est ainsi, à titre d'exemple, que si un parti présentait plus de 40 % de candidates à une élection générale :

- son allocation annuelle pourrait être majorée de 15 %;
- le remboursement de dépenses électorales des candidates non élues serait augmenté de 20 %;
- le remboursement de dépenses électorales des candidates élues serait haussé de 25 %.

Des mesures semblables ont été proposées dans l'avant-projet de loi, pour favoriser les candidatures de minorités ethnoculturelles. [...]

En termes d'avantages et d'inconvénients, au terme de cette analyse, le DGE soumet ce qui suit :

- Il est avantageux d'utiliser l'augmentation de l'allocation annuelle, comme incitatif au recrutement de femmes et de représentants des minorités ethnoculturelles, parce qu'il s'agit d'une mesure récurrente, simple et facile à appliquer. En effet, les partis politiques sont « récompensés » à toutes les années suivant l'élection générale. Cette mesure faciliterait par ailleurs l'élaboration

Le Nunavut

Proposition originale...

mais rejetée

de plans d'action globaux, ainsi que la reddition de comptes sur ces plans d'action.

- Augmenter l'allocation annuelle pour reconnaître le recrutement de candidats qui n'ont pas été élus récompense les efforts consentis par les partis et non seulement le succès électoral. Par ailleurs, même les petits partis pourraient en profiter, bien qu'ils ne fassent pas élire de candidates ou de candidats. Un inconvénient serait toutefois que des incitatifs seraient versés sans nécessairement que soit atteint l'objectif d'augmenter le nombre de femmes à l'Assemblée nationale.
- Augmenter l'allocation annuelle pour reconnaître seulement le recrutement de candidates et de candidats qui ont été élus récompenserait le succès électoral des partis politiques. On peut toutefois penser que ce sont surtout les grands partis qui bénéficieraient de la mesure.

Le DGE a également évalué les avantages et les inconvénients d'offrir aux partis une majoration du remboursement des dépenses électorales. Dans ce cas, les principaux avantages sont les suivants.

- Il y a un incitatif au niveau de l'instance locale du parti, laquelle est incitée à recruter des candidates et aussi à soutenir la campagne menée par les candidates et candidats issus des minorités.
- Il y a un incitatif supplémentaire si les candidates et candidats des minorités sont élus, donc une récompense pour l'effort et le succès électoral.
- Les petits partis sont favorisés.

Toutefois, on doit également noter certains inconvénients.

- La possibilité d'obtenir un remboursement de dépenses plus élevé pourrait inciter des candidates et des candidats à s'endetter, alors que les sommes supplémentaires versées en raison de la majoration du remboursement serviraient vraisemblablement à rembourser des dettes électorales, plutôt qu'à investir dans des plans d'action visant à augmenter la représentation des femmes et des minorités.

LE 26 MAI 1997, les habitants du Nunavut participaient à un référendum. La question était : l'Assemblée législative du Nunavut devrait-elle être composée d'un nombre égal d'hommes et de femmes? Cette proposition a été rejetée par 57 % des personnes qui ont voté. Fait à noter, seulement 39 % des électrices et des électeurs ont exercé leur droit de vote à cette occasion.

Le lendemain du vote, le *Nunatsiaq News* (Dahl 1997) publiait une réaction amère. On pouvait y lire : « Les femmes du Nunavut sont plus instruites, plus réfléchies et plus compétentes que les hommes. Le Nunavut autogéré devra pouvoir compter sur des dirigeantes et des dirigeants qui savent lire, écrire, compter et calculer dans les deux langues principales de notre territoire, et qui peuvent se présenter au travail sans gueule de bois. Or, prenez note, à la prochaine assemblée de votre association ou conseil Inuit local, des personnes présentes. Comptez ensuite le nombre d'hommes autour de la table qui possèdent les qualités énumérées ci-dessus. Puis comptez les femmes qui répondent aux mêmes critères. Observez qui est responsable de la dactylographie, de l'interprétation, de la traduction, de la rédaction des procès-verbaux, de la comptabilité et du téléphone. Voyez qui fait le travail qui requiert vraiment une dose d'intelligence. Si vous acceptez de faire cet exercice, vous comprendrez que le peuple du Nunavut est perdant en raison du vote de lundi dernier. Vous comprendrez que la proposition sur la parité hommes-femmes ne visait pas à privilégier les femmes, mais à nous procurer, à toutes et à tous, un avantage. »

Une leçon intéressante qui donne à réfléchir. Elle est présentée dans la vidéo par Jackie Steele. Cette doctorante en science politique de l'Université d'Ottawa s'est penchée sur plusieurs initiatives visant la parité qui ont été expérimentées dans différents pays.

http://www.swc-cfc.gc.ca/cgi-bin/printview.pl?file=/pubs/pubspr/066231140X/200111_066231140X_9_f.html

POUR EN SAVOIR PLUS

SITES WEB

Pour une participation équitable des femmes des Premières nations à la gestion des affaires publiques :

http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubspr/066231140X/200111_066231140X_3_f.html

Mouvement Démocratie Nouvelle :

<http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/accueil.htm>

Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques du Québec :

http://www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca/reforme-des-institutions/discours/2006/srid_dis20061213.htm

Rapport du DGE sur le mode de scrutin mixte :

<http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/nouvelleDetail.asp?id=116&typeN=1>

Observatoire de la parité homme-femme en France :

<http://www.observatoire-parite.gouv.fr/>

Le blog de Geneviève Tapié : <http://placeauxfemmes.midiblogs.com/>

Base de données Parline sur les parlements nationaux :

<http://www.ipu.org/parline-f/parlinesearch.asp>

Prenez le chemin de l'École citoyenne sur Internet
www.femmes-politique-et-democratie.com



Groupe Femmes, Politique et Démocratie
2750, chemin Sainte-Foy, bureau 209
Québec (Québec) G1V 1V6
Téléphone : 418 658-8810
Courriel : info@fepd.ca
www.femmes-politique-et-democratie.com



La parité

Ce cahier *Traces et Jalons* est un document d'accompagnement pour la sixième série vidéo de l'École citoyenne sur Internet. Il complète l'information contenue dans les clips présentés sur le site Web du Groupe ou sur le DVD produit et diffusé par Vidéo Femmes.

Cette série de l'École citoyenne porte sur la parité. Éline Hémond accueille lors d'une table ronde quatre personnes qui abordent la parité aux postes de pouvoir et sur les différents moyens permettant de tendre vers l'égalité de fait entre les femmes et les hommes en politique.

Y ont participé

Geneviève Tapié, présidente de l'Assemblée des femmes du Languedoc-Roussillon

Louise Paquet, coordonnatrice du Collectif Féminisme et Démocratie

Jackie Steele, doctorante en science politique, Université d'Ottawa

La vidéo

Document de formation citoyenne / 19 min / 2007 / couleur

Réalisation Éline Hémond et Rozenn Potin

Assistante de production Anne-Marie Bouchard

Direction photo Philippe Chaumette

Prise de son Patrice Plante

Musique originale Jean-Michel Borgeat

Maquilleuse Brigitte Bilodeau

Productrice Pauline Voisard

Le cahier d'accompagnement

Coordination Éline Hémond

Recherche et rédaction Éline Hémond

Révision Esther Lapointe

Illustration Claire Gagnon

Graphisme et impression Conception graphique BCGD

Distribution

Vidéo Femmes

291, rue Saint-Vallier Est, bureau 104

Québec (Québec) G1K 3P5

Téléphone : 418 529-9188

Télécopieur : 418 529-4891

Info@videofemmes.org

www.videofemmes.org

La vidéo et ce cahier ont été produits grâce au soutien du programme Franccommunautés virtuelles d'Industrie Canada.

Produit grâce à la participation financière de



Industrie
Canada



Industry
Canada

ISSN 1916-2456